NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20733
14 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 13 JUILLET 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement libanais a décidé de demander au Conseil de sécurité de proroger pour une nouvelle période de six mois le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban qui vient à expiration le 31 juillet 1989, sur la base des résolutions 425 (1978), 426 (1978), 501 (1981) et 509 (1982) et autres résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité.

La situation difficile que connaît le sud du Liban - région où se trouvent les forces de maintien de la paix des Nations Unies - en raison, principalement, de la poursuite par Israël de l'occupation de ce qu'il appelle "la zone de sécurité" et de ses pratiques d'agression et de répression visant tant la population que ses terres, rend encore plus évidente la nécessité de maintenir la Force, de lui permettre de s'acquitter de la mission qui lui a été confiée et de la déployer jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban, garantissant ainsi le retrait rapide et inconditionnel d'Israël du territoire libanais et aidant le Liban à retrouver sa souveraineté et à étendre son pouvoir sur l'ensemble de son territoire.

Le Gouvernement libanais est de ce fait résolu à continuer de demander au Conseil de sécurité d'oeuvrer à l'application des résolutions qu'il a adoptées à ce sujet depuis 1978.

La prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est une demande libanaise qui a un caractère tant officiel que populaire et bénéficie tout naturellement de l'appui de tous les responsables et de toutes les couches de la population. La présence de la Force constitue un élément essentiel de stabilité, dans une région où abondent les facteurs de friction et de déflagration, et concrétise dans la situation actuelle la poursuite de l'engagement indispensable de la communauté internationale en faveur de l'indépendance du Liban, de sa souveraineté et de l'intégrité et de l'unité de son territoire.

Le Gouvernement libanais saisit cette occasion pour rendre hommage à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ses officiers, ses soldats et son personnel administratif, pour les efforts qu'ils déploient et les sacrifices qu'ils consentent au service de la paix au Liban et pour la noble oeuvre humanitaire qu'ils accomplissent en faveur de la population du sud du Liban. Il remercie en outre les pays qui fournissent des contingents à la Force pour cette initiative et cet engagement en faveur de la paix internationale, et rend hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour leurs efforts et démarches en faveur du maintien de la Force, de sa présence et de son action en dépit des obstacles et difficultés qu'elle rencontre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Chawki CHOUERI